

L'ajournement

sources (M. Lalonde) au cours de la période des questions. Je lui ai demandé quel serait le mandat de cette commission d'enquête interne, quelles en seraient les modalités au niveau de la participation du public et quel genre d'enquête on envisageait. Je lui ai demandé de nous la décrire en termes généraux et de faire une déclaration. En fait, je lui ai même demandé s'il était prêt à déposer l'énoncé de son mandat à la Chambre. Le ministre m'a répondu que cette politique faisait l'objet d'un examen et qu'il n'était pas question d'établir un groupe de travail officiel remplissant un mandat particulier mais que si je voulais obtenir davantage de détails à ce sujet il me les communiquerait assurément. Je l'ai pris au mot, monsieur l'Orateur, et j'ai écrit au ministre le 11 juin dernier pour lui demander quel était au juste son intention.

J'ai reçu sa réponse le 19 août 1980. Je vais vous en lire une partie aux fins du compte rendu car elle est pertinente au débat de ce soir. Le ministre m'a dit et je cite:

Comme vous le savez, le marasme qui sévit au Canada comme dans le reste du monde a réduit les besoins en électricité. Ceci a eu pour effet de réduire à la fois au Canada et à l'étranger la demande pour les réacteurs Candu de l'EACL. En conséquence, j'ai demandé que dans le cadre de la première phase de l'étude sur notre politique nucléaire, l'accent soit mis sur la situation de cette industrie et ses perspectives au cours de la présente décennie. Dans le cadre de cette révision, nous étudierons les nouvelles orientations que le gouvernement pourrait donner à sa politique si le besoin d'aide supplémentaire se faisait sentir.

Cette révision de notre politique touche évidemment d'autres domaines importants qui requièrent aussi un examen et lorsque, plus tard cette année, l'industrie aura terminé sa propre étude, ils auront notre entière attention. Citons notamment des modifications à la loi sur le contrôle de l'énergie atomique relatives au retraitement des déchets radioactifs et à notre politique d'exportation d'uranium.

Vous vouliez connaître également la part que pourra prendre le public à cette révision. Lorsque nous serons plus avancés dans l'étude de certains aspects de notre politique, j'ai l'intention de soumettre certains documents à l'attention du public. Il pourrait de plus se révéler souhaitable qu'un groupe de travail parlementaire soit institué qui serait chargé de réviser ces documents. En outre, les hauts fonctionnaires de mon ministère ont dernièrement eu des entretiens avec des représentants de plusieurs organismes non gouvernementaux qui vouent un intérêt de premier ordre au domaine de l'énergie en général et à celui de l'énergie atomique en particulier.

● (2215)

Le premier ministre (M. Trudeau) maintenant nous a dit qu'il n'y aurait pas de révision parlementaire de toute cette question alors que son ministre dit le contraire dans cette lettre. Il y a déjà un an que le gouvernement est en mesure de régler cette question. Nous avons maintenant le devoir de demander à connaître le mandat de cette commission interne d'enquête et la date à laquelle il sera annoncé; nous voulons également savoir si le gouvernement est disposé à instituer un groupe de travail parlementaire ou s'il a l'intention d'attendre encore un an avant de régler cette affaire.

J'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire que si notre résolution avait été adoptée et que si la question avait été renvoyée à un comité, nous pourrions, à l'heure qu'il est, nous attendre à ce que ce comité dépose son rapport très bientôt. Le temps perdu et l'inaction en ce qui touche notre politique de l'énergie nucléaire sont les marques de commerce du gouvernement actuel et ce sont les Canadiens qui en font les frais.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre aux remarques du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) sur les questions d'énergie nucléaire. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a indiqué ici même, le 11 juin dernier, en réponse à une question que le député de Saskatoon-

Ouest lui avait posée, que l'on n'avait pas véritablement créé de groupe de travail doté d'un mandat précis pour réaliser l'étude sur l'industrie nucléaire que le gouvernement a entreprise. Il avait toutefois fait remarquer que les Canadiens pourraient exprimer leur opinion sur la question une fois que les documents relatifs à des questions connexes de l'industrie nucléaire auraient été dévoilés au public.

L'étude interministérielle sur l'industrie nucléaire s'effectue dans le cadre de l'établissement d'une vaste stratégie énergétique. Il n'est pas prévu de tenir d'audiences publiques, mais le gouvernement a accès aux informations recueillies lors d'une multitude d'audiences tenues dans le pays. De plus, le gouvernement a bien l'intention de tenir compte de l'opinion des Canadiens sur les questions de l'industrie atomique avant de prendre aucune décision en ce domaine.

Lorsque le moment sera venu de prendre une décision, nous examinerons de quelles façons le Parlement et la population pourraient le mieux exprimer leurs vues sur les propositions qui seront faites. Nous serons heureux d'entendre les points de vue des députés ainsi que ceux d'organismes et de particuliers et nous en tiendrons dûment compte.

Nous sommes d'avis que l'énergie nucléaire contribuera de plus en plus à répondre aux besoins futurs du Canada. Certains nourrissent toutefois des doutes quant à son application à grande échelle. Le programme d'énergie du gouvernement vise à répondre à ces questions dans le cadre d'une stratégie énergétique globale.

Les évaluations qui seront faites au cours des mois à venir fourniront un cadre dans lequel il sera possible de prendre certaines décisions concernant le rôle que l'énergie nucléaire devrait jouer dans l'avenir. Ces décisions devront servir l'intérêt national sous tous les rapports et devront nécessairement tenir compte des opinions éclairées émanant du public. Le gouvernement s'attend à publier bientôt des documents d'information concernant l'industrie nucléaire qui aideront les Canadiens à se faire une juste idée de la question.

● (2220)

LES SOINS DE SANTÉ—LE RAPPORT HALL—LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DES MÉDECINS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je suis ici ce soir pour tenter de savoir de la bouche du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) ou de son secrétaire parlementaire (M. Frith) ce qu'elle compte faire pour donner suite à l'une des principales recommandations de l'ancien juge Emmett Hall à l'égard de l'assurance-maladie au Canada: l'interdiction des honoraires supplémentaires.

Le NPD voudrait voir appliquer un bon nombre des autres recommandations du juge Hall. J'en mentionne brièvement quelques-unes: l'abolition de la cotisation, l'établissement de modèles en matière de soins de santé communautaire, l'abolition des honoraires payés par les clients, l'établissement d'une médecine axée sur la prévention et la réadaptation et le partage des frais avec les provinces pauvres pour élargir la gamme de services médicaux offerts dans ces provinces. Nous sommes d'accord avec le juge Hall pour dire que le système de soins de santé ne correspond pas à l'image qu'on s'en faisait au départ et nous ferons de notre mieux pour y remédier.

Néanmoins, il faut immédiatement interdire les honoraires supplémentaires que certains médecins imposent à leur